

ADDAAF32

Association des Assistantes et
des Assistants Familiaux du Gers

BULLETIN D'ADHESION

2026

J'adhère (je choisis une option et je coche une seule case) :

ADDAAF32 + FNAF : 20€ + 25€ = 45€ (un bulletin par AF)

En adhérent à la FNAF, je peux bénéficier de son soutien ainsi que du tarif préférentiel de 90€ pour souscrire à l'Assurance de Protection Juridique Professionnelle, sans délai de carence, par tacite reconduction de date à date avec un règlement par prélèvement bancaire auprès de leur assureur partenaire MMA Yannick OLLIVIER, qui me contactera directement et personnellement pour la signature électronique et le règlement du contrat. Pour les couples d'AF, un seul contrat d'assurance, donc une seule cotisation. J'envoie à l'ADDAAF32 la copie recto verso de ma carte d'identité et mon RIB avec mon règlement de 45€.

ADDAAF32 : 20€ (un bulletin par AF)

J'adhère à l'ADDAAF32 et je fais le choix de ne pas adhérer à la FNAF et de ne pas bénéficier de leur tarif préférentiel.

Nom/Prénom :

Adresse :

Téléphone Portable :

Adresse mail personnelle :

J'autorise l'ADDAAF32 à faire apparaître mon nom sur la carte des adhérents sur son site internet.

Date :

Signature :



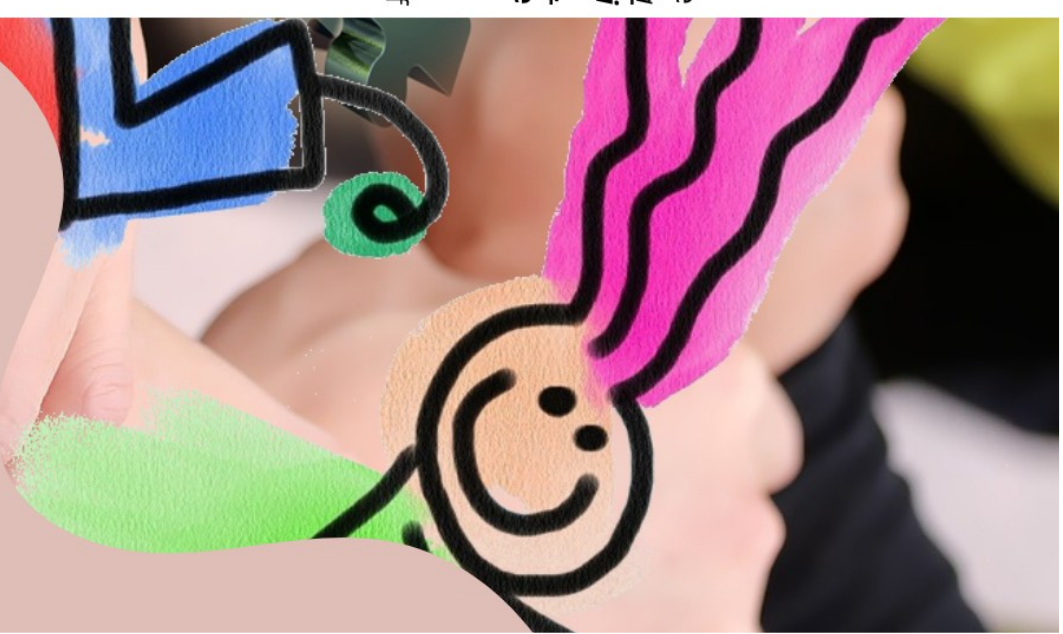
Merci d'envoyer votre chèque de 45€ ou de 20€ à :

Marie-Pierre Morandin

5 chemin de Catala 32170 MIELAN

Tél : 06.66.07.28.29

Adaaf 32



CONTACT

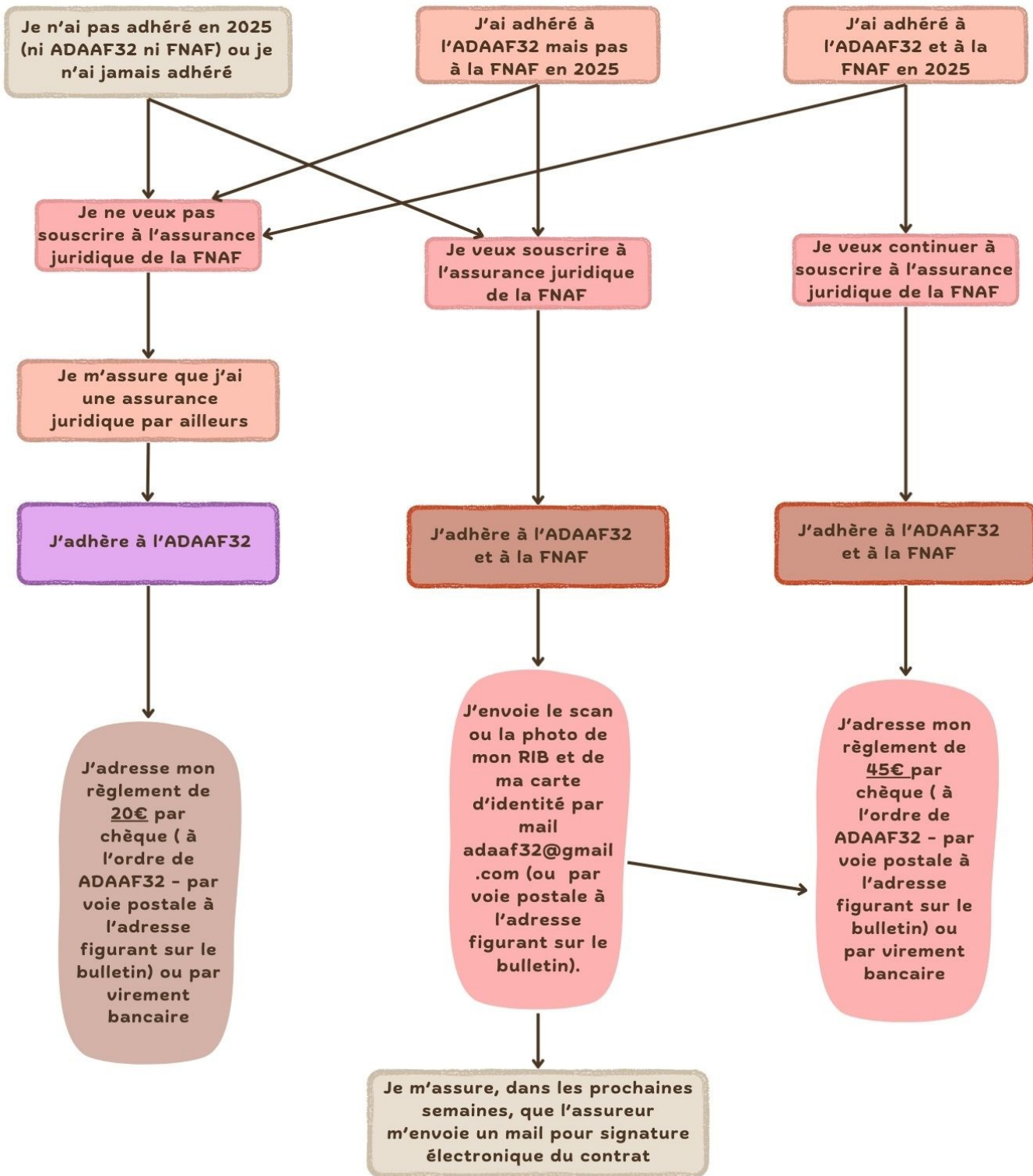
📍 9 rue Edouard Lartet
32000 Auch

✉ www.adaaf32.fr

🌐 adaaf32@gmail.com

ADAAF32

ADHÉSION 2026



L'ADAAF32 est affiliée à la FNAF/PE : Fédération Nationale des Assistants Familiaux et de la Protection de l'Enfance. Adhérer à la FNAF permet de bénéficier du tarif préférentiel de 90€ à l'assurance juridique MMA (Yannick Ollivier), du conseil juridique de Maître Cacciapaglia, défenseure reconnue des droits des assistants familiaux et de la ligne Allo Ecoute de la fédération. La fédération porte les revendications des assistants familiaux sur le plan national.

Adresse postale où envoyer le chèque de règlement et les copies de RIB et de CNI (recto/verso) :
Marie-Pierre Morandin
5 chemin de Catala
32 170 MIELAN

IBAN pour virement (Motif : ADHESION 2026)
BIC : AGRIFRPP869
FR76 1690 6002 1087 0674 0468 633

L'assurance juridique partenaire que propose la FNAF est la MMA, dont l'assureur est Yannick OLLIVIER. Ce dernier vous contactera directement pour la signature et le règlement des **nouveaux contrats**. Un seul contrat est souscrit pour un assistant familial ou un couple d'assistants familiaux (donc une seule cotisation).
Par contre, une cotisation par assistant familial doit être réglée pour les adhésions ADAAF32 et FNAF (un mail privé différent par personne).